

ÉDITORIAL

Les barbares



« Quand un pays ne parvient plus à fonctionner et à se concevoir comme une famille, le pire est à craindre », nous dit Alain Lambert dans une interview à paraître, accordée à « La Gazette » dans le cadre de la publication de son ouvrage (*). Le pire, poursuit le président du conseil général de l'Orne « c'est la barbarie, à l'image de ce qui s'est passé en Europe il y a plus d'un demi-siècle et dont personne, à l'orée des années 30, n'avait prévu la monstruosité ». La barbarie, le déchaînement de la violence sociale, xénophobe, sur les lambeaux de l'Etat providence, fruit d'une crise dont rien n'indique qu'elle n'est pas, en réalité, devant nous. Faute d'avoir suffisamment réformé la France et à force d'avoir laissé filer les déficits, nous décrocherons à l'instar de la Grèce ou de l'Argentine. Voilà la crainte d'Alain Lambert. Excessif? Non, sauf à remettre en cause le système dans son ensemble.

Droit dans le mur. Ancien notaire, libéral éclairé, le père de la loi organique relative aux lois de finances (Lof), ancien ministre du Budget (2002-2004), n'est pas un illuminé. Son ouvrage paraît en même temps que le rapport sur les finances locales de la Cour des comptes,

qui dit la même chose mais autrement. La France va droit dans le mur si elle ne parvient pas à coordonner ses efforts de redressement des comptes publics. Autrement dit, comment s'engager sur une trajectoire de réduction du déficit auprès de Bruxelles en laissant par ailleurs libre cours à la dépense, qu'elle soit sociale ou locale? Alain Lambert ne se contente pas de jouer les Cassandre. Il propose des solutions. « Il faut pouvoir connaître les déterminants de la dépense locale pour la maîtriser », indique-il. Or on en est très loin. Dans l'Orne, Alain Lambert estime à 8% la part des dépenses qu'il maîtrise. Le reste provient de décisions de l'Etat. Dès lors, le jeu de rôle regrettable auquel se livrent depuis des lustres les représentants de l'Etat et des collectivités, pour se renvoyer la responsabilité du problème, apparaît dans toute son absurdité.

Sanctions. Pour clarifier les comptes, permettre leur analyse et leur interopérabilité, l'élargissement des principes de la Lof aux budgets locaux est l'une de ses propositions majeures. « Il faut que les représentants des collectivités locales signent, avec l'Etat, les engagements européens contenus dans les lois de programmation des finances publiques », poursuit Alain Lambert qui va même plus loin: « Il faut fixer un plafond d'augmentation des dépenses locales à 0% en valeur et prévoir des sanctions, sous forme de baisse de dotation pour les collectivités qui ne s'y conforment pas. » Fermez le ban.

(*) « Déficit public, la démocratie en danger », paru le 18 octobre aux éditions Armand Colin